



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1429

Modification du tableau des effectifs de
l'Établissement Public Territorial Grand-Orly
Seine Bièvre

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		C
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	A
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		A
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	A
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr ⁽¹⁾	M. Beneteau	
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		A
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	A
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr ⁽¹⁾	M. Lipietz	
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		A
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		A
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		A
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		A
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés :

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	TC	1	Suppression
Adjoint technique	TC	1	Création
Ingénieur en chef	TC	2	Suppression
Ingénieur	TC	2	Création
Attaché hors classe	TC	1	Suppression
Attaché	TC	1	Création
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 14/20	1	Création
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 18.5/20	1	Suppression

2- Autorisation de recrutement d'agent non titulaire sur un emploi permanent de catégorie A

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent non-titulaire selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

2-1 Chargé.e d'opérations urbaines à Villeneuve-Saint-Georges

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Au sein du pôle Développement urbain et Mobilités de la Direction Générale du Développement Territorial, le/la chargé.e d'opérations urbaines à Villeneuve-Saint-Georges aura pour principales missions :

- Assurer le suivi du volet urbain, opérationnel et technique : Expertise des projets en termes urbains, opérationnels et techniques ; Définition du montage opérationnel, conduite des AMO opérationnelles nécessaires et pilotage des différentes procédures nécessaires à la mise en œuvre des projets (DUP, ZAC, PUP, SRU, modification du PLU, étude d'impact...) ; Coordination et suivi des programmes de logements, d'équipements, d'activités économiques et de commerces avec les différents intervenants (architectes, promoteurs...) et avec les différents services de la collectivité ; Vérification de la cohérence des projets et de leur conformité avec les documents d'urbanisme (avec l'appui du service droit des sols) ; Suivi, en lien avec les services techniques, des projets de création de voiries et d'espaces publics et des travaux de démolition prévus dans le cadre de l'opération ; Suivi, en lien avec le syndicat d'assainissement, des études et des travaux d'aménagement de berges.

- Assurer le suivi du volet foncier : Mise en œuvre et suivi des procédures administratives nécessaires à la libération des parcelles incluses dans les périmètres d'opérations ; Relecture des projets d'actes notariés (protocoles d'accord, promesses de vente, actes authentiques...) et suivi de leur bonne exécution.
- Assurer le suivi du volet juridique, financier et administratif : Rédaction ou participation à la rédaction des marchés publics nécessaires à la mise en œuvre du projet (géomètres, urbanistes, avocats, bureaux d'études, aménageurs...) ; Recherches juridiques ; Préparation, suivi et exécution des budgets d'opération ; Mobilisation des partenaires financiers et suivi des subventions, en lien avec la Direction des Finances ; Préparation des documents pour les instances délibérantes de chaque collectivité.
- Conduire des missions spécifiques : Mise en œuvre d'actions de concertation ; Suivi de la communication en lien avec les Directions de la Communication de la ville et du Territoire ; Participation à la dynamique à l'échelle du Territoire et de la ville (participation à des groupes de travail transversaux, contribution à la réflexion globale et de proximité).

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme bac +3 concordant si le recrutement est réalisé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ; ou l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe d'ingénieur territorial si le recrutement est réalisé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-2 Chargé.e de mission observatoire de la cohésion territoriale et de la politique de la ville

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Au sein du pôle cohésion territoriale et politique de la ville de la Direction Générale du Développement Territorial, le/la chargé.e de mission observatoire de la cohésion territoriale et de la politique de la ville aura pour principales missions :

- Contribuer à la structuration de l'observatoire territorial en lien avec le réseau des observateurs à l'échelle de l'EPT et l'équipe SIG pour laquelle il sera le référent Politique de la ville et Rénovation urbaine.
- Veiller à la mise à jour régulières des données et indicateurs en matière de cohésion territoriale et de politique de la ville ;
- Innover en identifiant de nouvelles sources de données chaudes et données-métiers directement recueillies auprès des partenaires ou des habitants et en déployant des outils pour les capitaliser, les exploiter et les interpréter ;
- Animer des groupes de travail afin de permettre l'appropriation et l'enrichissement de ces données au niveau local ;
- Faire le lien entre les enjeux observés et les politiques publiques mises en œuvre pour y répondre (par exemple en direction des jeunes, des familles monoparentales...) ;
- Construire des partenariats avec les autres collecteurs de données (collectivités territoriales, service public de l'emploi, services de l'Etat) et mettre en place une démarche de benchmark permanent pour enrichir les pratiques ;
- Réaliser des supports de présentation et de communication à l'attention des élus et des partenaires sur les spécificités des territoires observés.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme bac +3 concordant si le recrutement est réalisé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ; ou l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe d'ingénieur territorial si le recrutement est réalisé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

3- Ouverture de postes

Afin de mieux répondre aux attentes des usagers des médiathèques de Villeneuve-Saint-Georges et de toucher davantage de public, il a été décidé d'augmenter de 4 heures hebdomadaires les horaires d'ouverture au public des médiathèques René-Fallet et Jean-Ferrat.

Les quatre adjoints du patrimoine requis pour l'extension des horaires d'ouverture seront intégrés de la façon suivante :

- 1 agent en section Adultes : il effectuera chaque semaine 26h d'ouverture au public, 2h d'accueil de groupe en dehors des heures d'ouverture (aide à l'animation des ateliers Français Langue Etrangère à destination de primo-arrivants suivis par le Centre social Asphalte), et 8h de travail interne (principalement équipement, catalogage et rangement de documents).
- 1 agent en section Jeunesse : il effectuera chaque semaine 26h d'ouverture au public, 2h d'accueil de groupe en dehors des heures d'ouverture (séances de prêts pour les classes, aide à l'animation des ateliers RAM/PMI), et 8h de travail interne (principalement équipement, catalogage et rangement de documents).
- 2 agents en section Multimédia : ils effectueront chaque semaine 26h d'ouverture au public, 8h d'accueil de groupe en dehors des heures d'ouverture (animation d'ateliers bureautiques Mission locale et Prosodia, d'ateliers numériques avec le Pôle Senior du CCAS, accueils de classes, coanimation d'ateliers recherche d'emploi avec Pôle emploi et d'ateliers bureautiques/FLE avec le Centre social Asphalte), et 2h de travail interne (préparation d'ateliers).

Les 4 nouveaux agents recrutés permettront donc au service d'assurer l'extension des horaires d'ouverture, de mettre en place des animations pendant ces nouveaux horaires, et de développer également les accueils de groupe et ateliers proposés en-dehors des heures d'ouverture au public.

Grades	Temps de travail	Nombre de poste	Commentaires
Adjoint du patrimoine	TC	4	Ouverture

4- Suppression de poste

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour pouvoir procéder à une mise en adéquation des postes en tenant compte des titularisations suite à promotion interne (Cf. séance du 25/09/2018).

Postes supprimés	Nombre
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	3

DELIBERATION

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 53 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;

Vu le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;

Entendu le rapport de M. Michel Leprêtre, et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise pour le poste de chargé.e d'opérations urbaines à Villeneuve-Saint-Georges et pour le poste de chargé.e de mission observatoire de la cohésion territoriale et de la politique de la ville, le recrutement d'agents non titulaires dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent non-titulaire selon les conditions suivantes :
 - Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
 - Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
 - Détenition des niveaux de diplômes requis (ou au regard expérience acquise)
 - Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.
3. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 01 juillet 2019.
4. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 32 - Contre 1 – Abstentions 9

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 2 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe - Conseil Territorial du 25 juin 2019

Tableau des effectifs

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet
EMPLOI DE CABINET		2	2	0
Collaborateur de cabinet	A	2	2	0
EMPLOI FONCTIONNEL		8	8	0
Directeur général des services	A	1	1	0
Directeur général adjoint	A	7	7	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		482	482	8
Administrateur général	A	1	1	0
Administrateur hors classe	A	2	2	0
Administrateur	A	4	4	0
Directeur territorial	A	6	6	0
Attaché hors classe	A	4	3	0
Attaché principal	A	23	23	0
Attaché	A	127	128	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	17	17	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	21	21	0
Rédacteur	B	58	58	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	43	43	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	64	64	0
Adjoint administratif	C	112	112	8
FILIERE TECHNIQUE		521	521	6
Ingénieur en chef hors classe	A	2	2	0
Ingénieur en chef	A	7	5	0
Ingénieur principal	A	33	33	0
Ingénieur	A	30	32	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	10	10	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	19	19	0
Technicien	B	34	34	0
Agent de maîtrise principal	C	42	42	0
Agent de maîtrise	C	33	33	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	37	37	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	74	73	0
Adjoint technique	C	200	201	6
FILIERE ANIMATION		17	17	0
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0
Animateur principal 2 ^e classe	B	1	1	0
Animateur	B	3	3	0
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	0

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Adjoint animation	C	5	5	0
FILIERE SPORTIVE		98	98	6
Conseiller des APS	A	2	2	0
Éducateur des APS principal 1ère classe	B	13	13	0
Éducateur des APS principal 2ème classe	B	16	16	0
Éducateur des APS	B	63	63	3
Opérateur des APS Principal	C	1	1	0
Opérateur des APS qualifié	C	3	3	3
FILIERE CULTURELLE <i>(secteur patrimoine/bibliothèque)</i>		112	113	0
Conservateur	A	2	2	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	2	2	0
Bibliothécaire principal	A	1	1	0
Bibliothécaire	A	6	6	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	7	7	0
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	26	26	0
Assistant de conservation	B	14	14	0
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	15	12	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	15	15	0
Adjoint du patrimoine	C	23	27	0
FILIERE CULTURELLE <i>(secteur enseignement artistique)</i>		450	450	276
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie	A	2	2	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2e catégorie	A	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	31	31	8
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	103	103	64
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	108	108	89
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	132	132	114
Assistant d'enseignement artistique	B	73	73	67
FILIERE POLICE		3	3	0
Brigadier chef principal	C	2	2	0
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1	0
FILIERE MEDICO SOCIALE		9	9	1
Psychologue	A	2	2	0
Conseiller socio-éducatif	A	1	1	0
Assistant socio-éducatif principal	B	4	4	0
Assistant socio-éducatif	B	1	1	0
Agent social principal de 2 ^e classe	C	1	1	0
AUTRES		4	4	0
contrat emploi avenir	C	1	1	0
Emploi spécifique		3	3	0
TOTAL		1706	1707	